



ELSEVIER

ARTICLE



www.elsevier.com/locate/natsci

Commentaire

Le cas de l'ours ou les cas des ours des Pyrénées ?

Commentary

Pyrenean bears, a case study

Sophie Bobbé

Anthropologue Inra - Mona 65, bd de Brandebourg, 94204 Ivry-sur-Seine, France

Comme le précisent F. Benhammou et L. Mermet, c'est bien dans une double perspective - gestion stratégique et géopolitique - qu'ils interrogent le cas de l'ours pyrénéen. Grâce à l'analyse fine et détaillée des données de terrain (les mouvements d'opposition aux actions de conservation de l'ours des Pyrénées entre 1997-2001), ils réinterrogent des stéréotypes, des idées reçues en les resituant dans l'ensemble des actions et des réactions - stratégies et contre-stratégies pour reprendre la terminologie des auteurs - tant locales que nationales du « dossier ours ». Ce faisant, la caricaturale opposition entre les anti-ours et les pro-ours, qui tend à enraciner les premiers dans le local et à rattacher les seconds au niveau national, se trouve fortement ébranlée par l'éclairante démonstration développée par les auteurs. Selon eux, ancrer la résistance à l'ours dans le local en brandissant l'identité pyrénéenne (ce que feraient les opposants) vise à légitimer une stratégie pour gagner le contrôle du territoire. Et les résistances, loin de résulter d'erreurs de gestion des services de l'État, auraient leurs propres dynamiques. En restant dans le cadre de cette démonstration, on peut faire trois remarques qui appellent une série de questions.

En se référant au titre général (« Stratégie et géopolitique de l'opposition à la conservation de la nature : le cas de l'ours des Pyrénées »), on suppose qu'il fera état de la gestion des ours des Pyrénées-Atlantiques comme des opérations de réintroductions qui se sont déroulées dans les Hautes-

Pyrénées. Or, dans cette contribution, les auteurs concentrent leur analyse sur la situation des Pyrénées centrales pour mettre au jour le recours à l'appartenance au local comme légitimation des revendications dans l'argumentaire des anti-ours : « plutôt que de réaction locale aux actions de conservation, il nous semble approprié de parler d'une posture identitaire et localiste construite, alimentée et consolidée... ». On saisit l'intérêt des contestataires locaux à maintenir cette opposition, mais les auteurs ne disent pas ce qu'il en est des pro-ours qui pensent œuvrer localement en faveur de l'ours à travers des actions, souvent présentées comme « d'utilité publique » (à l'instar d'une autoroute). Plutôt que de revendiquer leur identité pyrénéenne, ces pro-ours d'origine locale ne cherchent-ils pas à puiser leur légitimité par un rapprochement idéologique avec les instances extra-pyrénéennes (via les textes de loi nationaux et européens par exemple) ? De plus si, comme le notent les auteurs de l'article, cette dichotomie « anti-ours indigènes/pro-ours exogènes » est le fait des détracteurs locaux, n'est-elle pas également utilisée par les administrations régionales et nationales ?

Tandis que les qualificatifs de « pro » et « anti » sont, somme toute, explicites, il serait nécessaire de préciser de quel ours il est ici question sans ajouter de la confusion à une situation déjà très complexe. On sait qu'au-delà du contenu sémantique d'un terme, celui d'ours peut faire référence à des réalités polymorphes et variées. Et les protagonistes du conflit le savent bien puisqu'ils ne cessent

Adresse e-mail : sbobbe@club-internet.fr (S. Bobbé).

d'en jouer lors des entretiens. Dans les discours recueillis par Benhammou et Mermet, s'agit-il de l'ours comme élément de la biodiversité, de l'ours employé comme outil de gestion territoriale (vécue par certains comme une mainmise sur les territoires) ou encore de l'ours comme alibi dans le jeu politique de la maîtrise des financements ? Et la liste ne s'arrête pas là puisque l'ours peut également être choisi comme symbole d'un mouvement associatif ou être érigé en objet à patrimonialiser : par contamination et rapport de contiguïté, il garantirait la valeur des espaces qu'il fréquente.

Autre éclaircissement qui me semblerait nécessaire et qui suscite des interrogations dans le droit-fil des questions précédentes. Par souci de concision, les auteurs se réfèrent aux catégories pro-ours et anti-ours. Ne serait-il pas alors utile de préciser si être anti-ours signifie s'opposer à une réintroduction, s'opposer à une récupération politique ou idéologique de l'image de l'animal ou tout simplement lutter contre un prédateur ? N'est-ce pas un peu réducteur que d'assimiler l'opposition affichée à une opération de renforcement de populations à

une position anti-ours, comme ils l'affirment : « Les discours des uns se prononçant contre une réintroduction mais pas contre l'ours relevaient d'une stratégie rhétorique ne résistant pas à l'analyse des actes et des alliances » (note /3). On peut tenir un raisonnement analogue concernant les partisans de l'ours, car nous ne sommes pas sans savoir que, parmi les naturalistes par exemple, certains affichent clairement leurs réticences à toutes formes de « manipulation du sauvage » (réintroduction, translocation, nourrissage, marquage...). Et cette position est compatible avec une défense ardente de l'animal et leur affichage parmi les partisans de l'ours, y compris au sein d'associations militantes en faveur de la cause animale. Une telle prise de position serait-elle uniquement le privilège des naturalistes ? Pourquoi serait-elle admise pour cette catégorie et objet de suspicion lorsqu'il s'agit d'autres acteurs, qu'ils appartiennent ou non au tissu local ? À moins de considérer que tous ne manient pas avec la même aisance la stratégie rhétorique... et, en ajoutant cette remarque, l'auteur de ce commentaire ne s'oublie pas.

Available online at www.sciencedirect.com

SCIENCE @ DIRECT®